

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2015 de l'A.R.S.E.**

Mardi 17 novembre 2015, Lyon 99

Le Président Christopher Ortega ouvre la séance à 18h35. Une liste de présence circule sur les tables.

### **ACCUEIL**

Le Président remercie les personnalités présentes (partenaires : Mme Lara Cataldi, Mme Céline Liver (Ville de Genève), Mme Eliane Bernard, M. Olivier Gründer (GIAP), Mme Sue Putallaz (Fédération Association cuisines scolaires), le Comité, les employé-e-s et les parents et enfants présents. L'APE des Charmilles et l'APE de Liotard sont présentes.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014**

Après avoir rappelé qui peut voter à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (sociétaires et employé-e-s de l'ARSE) le Président demande si l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE approuve le PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014. Le PROCÈS-VERBAL est sur les tables et projeté au mur). Le PROCÈS-VERBAL est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle que nous allons suivre l'ordre du jour envoyé avec la convocation.

Mme Stéphane Mitchell, membre du Comité, indique que le point sur la suppression de l'article 22 ne sera pas voté (avec explication à venir (voir ci-après)), et que deux points envoyés par des membres 5 jours avant l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ont été ajoutés à l'ordre du jour, en accord avec les statuts de l'Association.

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le Président donne son rapport relevant notamment le bon roulement de la seconde année de la nouvelle équipe de cuisine, le très bon travail des employé-e-s de cuisine et le nouveau cahier des charges de la Responsable administrative, Mme Marzano. Le Président félicite le personnel au nom du Comité.

Le Président résume la situation du mercredi midi sur l'année 2014-2015, (ARSE responsable de la production du secteur rive droite, deux restaurants ouverts pour l'ARSE (Europe et Liotard)). Le Président mentionne la fréquentation très basse en 2014-2015 et qui a encore diminué depuis la rentrée 2015, ainsi que la nouvelle situation qui en découle : l'ARSE n'assure plus la production pour la Rive droite. Un seul restaurant de l'ARSE est ouvert (Europe). 44 enfants sont inscrits annuellement (sur 1539 enfants inscrits). En moyenne, l'ARSE prépare 34 repas le mercredi midi pour 24 enfants et 10 adultes GIAP. A titre de comparaison, le Président indique que le jeudi midi, 1220 repas sont produits.

Le Président regrette cette situation et indique aux parents que rien n'a été décidé à ce stade pour la rentrée prochaine.

Le Président est heureux d'annoncer l'augmentation conséquente de produits GRТА (40% fruits et légumes notamment). Le Président explique ce qu'est un produit GRТА (Genève-Région Terre-Avenir), soit des produits locaux.

Le Président indique qu'une présentation powerpoint plus conséquente de l'Association va suivre et demande aux personnes présentes de conserver leurs questions pour la fin de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, selon l'ordre du jour.

Il cède la parole à la Trésorière, Mme Lucienne Bovey.

## **RAPPORT DE LA TRESORIERE**

La Trésorière lit son rapport qui mentionne notamment l'augmentation des salaires (ajout de personnel) et des charges sociales. LPP augmentée due au des changements de tranche d'âge pour certain-e-s employé-e-s. Augmentation d'achat de denrées (hausse de la fréquentation, mercredi midi, produits GRTA (plus cher), changement de méthode de décompte TVA et assiettes de présentation). Les frais d'administration ont augmenté de 35'000.-, les subventions, dont les prestations en nature (locaux etc) ont été estimés à la hausse. La perte annuelle est de CHF 127'812.60 soit un différentiel de chf101'435.03 par rapport à 2013. La Trésorière indique que les comptes ont été vérifiés et approuvés le 28.10.2015 par l'organe de révision agréé par la Ville de Genève, la fiduciaire Bonnefous & CIE SA.

(Le bilan et la lettre de Bonnefous & Cie SA sont disposés sur les tables pour les parents et projetés contre le mur.)

## **APPROBATION DU RAPPORT DE LA TRESORIERE - A**

La Trésorière demande à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité. Un parent s'oppose et demande à lire attentivement les comptes avant de voter.

La Trésorière propose de répondre aux questions des membres. Un parent a des questions sur les bénéfiques (cotisation, ventes des repas). La Trésorière cite le bilan (les passages sont projetés contre le mur). Mme Mitchell rappelle aux membres que jusqu'à 2012, des membres vérificateurs de compte pointaient des montants dans les comptes pour les vérifier mais que depuis, la Ville exige qu'une fiduciaire agréée par elle, contrôle les comptes et que la Ville de Genève contrôle également les comptes de l'Association et les a approuvés. Madame Cataldi confirme que les comptes sont contrôlés par ses services. Quelques parents aimeraient quand même avoir pris connaissance du bilan avant de voter.

Mme Stéphane Mitchell propose d'avancer avec la présentation et de revenir au vote une fois que les parents auront pu lire le bilan.

## **PRESENTATION « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'ARSE »**

Mme Mitchell lance la présentation powerpoint qui présente l'Association des Restaurants scolaire en 24 diapositives. La présentation évoque le nombre d'inscrits et de repas servis, le fonctionnement de l'Association tant du côté des employés (fonctionnement cuisine, restaurants – différence entre responsabilités GIAP et ARSE), que du côté du Comité (ses responsabilités), et évoque le rapport aux partenaires (la Ville de Genève, le GIAP, les associations etc).

La présentation répond à la fréquente question des excusés du matin, en détaillant la marche à suivre actuelle et les raisons derrière celle-ci. La présentation annonce la modification à venir destinée à simplifier le processus d'excuses : dès la rentrée de septembre 2016, le GIAP prendra toutes les excuses. Des informations précises seront envoyées aux parents par écrit au printemps et réitérées lors de l'inscription.

Mme Mitchell précise que jusqu'à la rentrée 2015, le standard était surchargé (près de 200 excusés par jour !) car nombre de parents utilisent les excuses du matin pour

modifier l'horaire de prise en charge ou préfère appeler chaque matin. Le GIAP et l'ARSE ont collaboré pour améliorer la communication auprès des parents, chacun de leur côté, afin que seules les excuses urgentes passent par le standard du matin. Cela a désengorgé la ligne (Mme Angela Frison, réceptionniste, précise qu'on est passé de près de 200 excusés par jour, à 30-50 enfants excusés par jour le matin).

Mme Mitchell rappelle que de ne pas excuser son enfant entraîne l'inquiétude du GIAP et le retard du repas de midi avec des effets en cascade. Monsieur Olivier Grunder, GIAP, donne son point de vue en avançant plus de détail :(premier service stressé, enfants qui ne mangent pas à leur faim, deuxième service en retard (débarras et mise en place des couverts), deuxième service stressé, ambiance difficile)).

Mme Mitchell souligne qu'en plus le prix du repas est facturé.

Mme Mitchell rappelle que les repas excusés moins de 3 jours à l'avance résultent en une perte sèche pour l'Association : la nourriture est achetée, travaillée, pour être jetée. gaspillage de denrée et d'énergie, et perte financière pour l'Association.

Le standard accepte les appels jusqu'à 8h45 car à 9h, les camionnettes de livraison partent distribuer les thermoports aux restaurants scolaires. Entre 8h45 et 9h, certains aliments conservables sont retirés du camion (fruits, yaourts etc.).

La présentation se termine avec une série de remarques sur l'ARSE : le non renouvellement du Comité, les repas gaspillés, les mauvais payeurs.

Lors de la présentation, certains parents (Franchises) questionnent les quantités servies à leurs enfants, inquiets que leurs enfants n'aient pas assez à manger. Le Chef de cuisine, M. Franck Lacroix répond que les enfants parfois ne mangent pas de légumes ni de salade et que s'ils ne mangent qu'une seule partie du menu, ils n'auront pas forcément assez à manger en effet, mais que le menu est concocté pour les rassasier, selon les standard Fourchette Verte.

Un parent indique que dans plusieurs restaurants, voire tous (?), il y aurait des soucis de quantité, ou que dans une soupe aux légumes sans viande, il y aurait eu de la viande. Le Chef de cuisine, M. Franck Lacroix indique qu'il n'a jamais eu vent de cet incident et qu'il est très étonné. Le parent ne donne pas de précision de date de cet événement, ni comment il aurait entendu ces dires.

Un parent demande si les parents sont vraiment bienvenus pour manger au restaurant scolaire et déplore de ne pas pouvoir y aller de manière spontanée. M. Grunder (GIAP) rappelle qu'il s'agit de restaurant pour les enfants et non pas de restaurants ouverts au public. L'idée est de permettre aux parents, s'ils le désirent, d'aller visiter le restaurant, sur demande préalable. D'ailleurs l'APE Liotard, et l'APE Charmilles se sont rendues au restaurant scolaire de leur école dans le passé. Le parent (APE Charmilles) estime que la formulation « les parents sont bienvenus » n'est pas appropriée puisqu'il faut somme toute prévenir le GIAP à l'avance.

Mme Mitchell prie les personnes présentes de garder leurs questions pour la fin avant de pouvoir avancer.

## **RAPPORT DU CHEF DE CUISINE**

Monsieur Franck Lacroix, chef de cuisine, donne son rapport qui mentionne notamment le nombre de repas préparés (168'919), dont les assiettes de présentation (1'526), ainsi que les repas non facturés (absence excusées à la dernière minute (13'719) !

Il indique les coûts dépensés en produits frais, en produit GRTA et en produit congelé. Il explique que les enfants mangent une grande quantité de produits frais (+70% fruits et légumes, +60% poissons et +40% viande).

Un parent demande le poids total de nourriture achetée. Le chef de cuisine répond qu'en terme de poids, il y a 6'600 kg de fruits frais, 12'500 kg de légumes frais, 5'200 kg de viande.

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA TRESORIERE - B**

Mme Mitchell demande à l'assemblée si on peut procéder à l'approbation du rapport de la trésorière.

Le rapport est approuvé par l'assemblée à l'unanimité, dont 5 abstentions.

### **MODIFICATION DES STATUTS**

#### **Article 16**

Mme Mitchell lit l'ancien article et la nouvelle proposition envoyée dans l'ordre du jour.

Un parent questionne la notion de « membre » en demandant si les membres du Comité doivent être membre de l'Association et s'ils ont des enfants qui mangent au restaurant scolaire. Mme Mitchell indique qu'elle est la seule membre à avoir encore un enfant inscrit au restaurant scolaire. Le fait que le Comité n'ait pas été renouvelé depuis 8 ans pose un problème. Le parent remercie le Comité et le Président pour leur travail bénévole, toutefois il questionne la pertinence d'être membre du Comité sans être membre de l'association (avec enfant inscrit au restaurant scolaire).

Mme Sue Putallaz indique que les statuts sont clairs : les membres du Comité sont membres de l'Association. Mme Mitchell propose que si la formulation de l'article 16 pose problème aux membres, soit qu'ils votent contre, soit qu'ils proposent une nouvelle formulation à voter pour la prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

*Article 16:*

*Le Comité se compose au minimum de quatre membres élu-e-s chaque année par l'Assemblée générale, en fonction des compétences personnelles. Si le Comité n'est pas repourvu lors de l'Assemblée générale, ses membres sont alors habilités à inviter des personnes à rejoindre le Comité en intérim jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le-la Président-e et le-la Vice-Président-e ont les mêmes fonctions dans le Comité. Les autres fonctions sont réparties au sein du Comité. Les membres du Comité sont constamment rééligibles.*

La modification est votée et approuvée à l'unanimité.

#### **Article 22**

Mme Mitchell rappelle que l'ARSE n'utilise plus de vérificateurs de compte, selon la demande de la Ville de Genève et qu'il convient de mettre les statuts à jour, mais que

l'abrogation de l'article 22 ne convient pas à la Ville qui propose une formulation précise :

□ *Article 22: Organe de révision*

*Chaque année, l'Assemblée Générale ordinaire désigne un organe de révision afin de soumettre ses comptes annuels à un contrôle restreint.*

*L'organe de révision doit être agréé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR. Il est élu pour un an et rééligible. L'organe de révision établit un rapport à l'attention de l'Assemblée Générale de l'association.*

Comme les statuts exigent que l'entier des sociétaires ait lu les modifications avant qu'on puisse voter à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, cette modification sera proposée l'année prochaine.

**ELECTION DU COMITE**

Le Comité se représente, M. Ortega comme Président, Mme Mitchell en qualité de vice-Présidente.

Mme Mitchell demande s'il y a des candidat-e-s dans la salle ?

Des parents demandent la quantité de travail et de temps à donner au Comité. M. Ortega rappelle que le Comité se réunit au moins une fois par mois (10 fois dans l'année) + l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle. Qu'il y a également des séances extraordinaires avec la Ville de Genève et le GIAP. Mme Mitchell indique que chaque membre travaille également étroitement avec Mme Marzano, selon ses compétences.

Les parents demandent quand ont lieu les séances de Comité ? Mme Marzano répond qu'ils se tiennent les lundi ou mardi entre 16h30 et 18h30, car les cuisiniers sont présents et qu'ils commencent à travailler à 5h du matin. Un parent estime difficile de se libérer du travail à ces heures.

Mme Mitchell indique qu'un parent entrant au Comité n'aurait pas besoin immédiatement de se charger trop, qu'il lui faudra d'abord intégrer le fonctionnement de l'association et petit à petit, prendre des responsabilités, selon ses disponibilités envies.

Mme Putallaz rappelle que le nouvel article 16 permet à des membres d'intégrer le Comité en intérim en cours d'année, et invite les personnes intéressées à assister à des séances de Comité pour voir si la position les intéresse.

Un parent demande la date du prochain Comité et Mme Marzano indique qu'il se tiendra le mardi 8 décembre à 16h30.

Il est proposé que les dates de Comité soient mentionnées sur le site internet de l'association, afin que les parents intéressés puissent y assister pour se faire une idée du fonctionnement et des tâches du Comité.

Hormis le Comité, personne ne se présente. Mme Mitchell propose que l'élection du Comité se fasse en bloc, plutôt que par personne. L'Assemblée accepte et élit le Comité par applaudissement.

Le Comité est réélu : Mme Bovey Trésorière, Mme Mitchell vice-Présidente, Monsieur Ortega Président, Mme Burgnard membre du Comité.

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR, MODALITE DES EXCUSES**

Mme Mitchell demande aux personnes ayant soumis l'ajout à l'ordre du jour si elles ont encore des questions suite à la présentation powerpoint exhaustive concernant les modalités des excuses.

Il n'y a pas de question, mais une remarque sur les quantités de nourriture gaspillée qui ne seront pas évitées par la nouvelle procédure rentrée 2016. Le Comité répond que c'est exact et que la communication aux parents est essentielle pour les sensibiliser au problème.

Un parent suggère que ces informations figurent sur le site internet. La présentation powerpoint pourrait par exemple y figurer, avec le bilan et le PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, afin de mieux communiquer ? Le Comité trouve la suggestion intéressante. Par contre, Mme Mitchell précise que le bilan et le PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ne peuvent y figurer car l'accès internet est accessible à n'importe qui et que ces informations sont confidentielles et réservées aux membres.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR, GROUPE DE TRAVAIL**

L'APE Charmilles qui a proposé le sujet expose son envie de fonder un groupe de travail entre divers partenaires pour résoudre des problèmes concernant les sujets suivants : « disponibilité des locaux, service de facturation, accompagnement/encadrement des enfants à midi ».

Mme Putallaz indique qu'il serait judicieux de mettre par écrit d'abord les doléances de manière précise et de les envoyer au Comité et au Président de l'ARSE qui répondrait certainement à ces questions, et que l'ARSE pourrait alors convoquer une table ronde avec les différents intervenants pour une discussion qui pourrait alors mener à un groupe de travail. Mme Putallaz rappelle que comme l'ARSE n'est pas seule à décider car elle est liée à divers partenaires étatiques (Ville de Genève, GIAP, DIP), les décisions se prennent parfois lentement et qu'il faut en être conscient : on n'est pas dans le privé où les choses peuvent se régler plus rapidement.

Mme Cataldi (Ville de GE) annonce qu'elle est tout à fait disposée à participer à une réunion et ensuite, si le besoin s'avère être motivé, de collaborer à un groupe de travail sur un/des sujets précis. Elle rappelle que l'ARSE fait un travail admirable, et que si des choses peuvent toujours être améliorées, le Comité, de son point de vue, travaille pour résoudre les problèmes de manière positive.

L'APE Charmilles aimerait qu'on vote aujourd'hui sur la décision de fonder un groupe de travail, ce qui n'est pas possible selon les statuts (tous les membres doivent avoir reçu l'information par écrit pour que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ait le pouvoir de statuer, sans quoi il faut que 2/3 des membres soient présents à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ce qui n'est pas le cas).

### **DIVERS ET QUESTIONS**

Un parent estime que l'ARSE devrait mieux communiquer, et que le site devrait servir comme lien avec les parents qui sont parfois désemparés et ne comprennent pas comment l'ARSE fonctionne etc.

M. Lacroix, chef de cuisine, conclut l'Assemblée Générale en rapportant le projet en cours avec l'école de Cayla. Des classes viennent dans la cuisine de production le matin une fois par semaine pour comprendre comment fonctionnent les restaurants scolaires.

Ils sont surpris souvent de voir que les repas ne sont pas produits dans la cuisine de Cayla ! L'équipe de cuisine leur montre des compositions GRTA (confiture maison courge-orange) La visite se conclue par une collation/dégustation. M. Lacroix indique que pour l'instant, ce partenariat éducatif se déroule bien et qu'il pourrait s'ouvrir à d'autres écoles, selon leurs intérêts.

Le Président annonce la fin de l'Assemblée générale à 20h40 et invite les personnes présentes à passer dans la salle d'à côté pour goûter au buffet dinatoire, et à poursuivre la discussion de manière plus informelle.

*PROCÈS-VERBAL tenu par Mme Dominique Burgnard et corrigé et complété par Mme Stéphane Mitchell, ARSE.*

Liste de présence :

**48 personnes présentes** : dont 20 parents (1.6% des membres), 4 représentants du GIAP, 2 représentantes de la Ville de Genève, 1 représentante de la Fédération, 5 membres du Comité et 16 employé-e-s de cuisine.

**Excusés** : Mme Widmer (Ville de Genève), MM. Diserens et Pahud (GIAP)